

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant la création de réseaux fibre au 72 rue de la Libération à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-003

**Objet :**

PRC

Création de réseaux fibre  
72 rue de la Libération

Forges-les-Eaux

Du 02 janvier 2023 au 31  
janvier 2023

**ARRETE :**

**Article I :**

Les travaux de création de réseaux fibre sont autorisés au 72 rue de la Libération à Forges-les-Eaux du 02 janvier 2023 au 31 janvier 2023.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société PRC, 15 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.**

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 04 janvier 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **05 JAN, 2023**

